

PREVISIONS BUDGÉTAIRES 2016

<u>REVENUS</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>
TAXES		
Taxes foncières :	751 117.00	840 283.00
Taxes d'ordures :	138 000.00	142 000.00
COMPENSATION TENANT LIEU DE TAXES :	6 000.00	6 000.00
TRANSFERT CONDITIONNEL :	289 574.00	302 774.00
TRANSFERT INCONDITIONNEL :	76 300.00	0.00
AUTRES RECETTES DE SOURCE LOCALE :	<u>59 300.00</u>	<u>59 200.00</u>
TOTAL DES REVENUS :	<i>1 320 291.00</i>	<i>1 350 257.00</i>

DÉPENSES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :	284 530.00	306 870.00
SÉCURITÉ PUBLIQUE :	201 976.00	229 571.00
TRANSPORT :	369 863.00	359 229.00
HYGIÈNE DU MILIEU :	110 316.00	125 674.00
URBANISME ET ZONAGE :	46 451.00	38 073.00
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	300.00	400.00
LOISIRS ET CULTURE :	66 126.00	63 280.00
FRAIS DE FINANCEMENT :	33 829.00	31 000.00
AUTRES DÉPENSES ET AFFECTATIONS :	<u>206 900.00</u>	<u>196 160.00</u>
TOTAL DES DÉPENSES :	<i>1 320 291.00</i>	<i>1 350 257.00</i>

Lors de la séance spéciale du 17 décembre 2015 à 19 heures, il a été résolu :

- d'approuver les prévisions budgétaires ci-dessus;
- que le taux de la taxe foncière soit de : 0.62\$ du 100\$ d'évaluation
- que le taux de la taxe d'ordure soit de : 151\$ résidentiel, saisonnier par logement

2 000\$ spécial Val Bonheur

- que le taux de la compensation pour vidange des boues de fosses septiques soit de :
87\$ par logement, incluant un chalet.

DONNÉ à Saint-Nazaire-d'Acton, ce 22^{ième} jour de décembre de l'an deux mille quinze.

Guyline Bourgoïn, GMA
directrice générale et secrétaire trésorière